



## Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

**Jeudi 17 juin 2021**

n° 21\_06\_01

L'an deux mille vingt-et-un, le 17 juin à 19h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, salle de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Objet de la délibération :

**Plan Climat Air Energie  
Territorial : arrêt du  
projet**

Nombre de conseillers :

En exercice : 64  
Présents : 48  
Pouvoirs : 10  
Votants : 58

Date de la convocation :

11/06/2021

Secrétaire de séance :

Armelle THERON-CAPLAIN

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :**

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylviane BOENS, Jean-Pierre ALCIERI, Cécile DAUZATS, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Éric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Jean-Noël MARIE, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Denis DURAND, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Jacques GAY, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Nathalie BROSSAIS, Éric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Patrick KOHL, Francisco TEIXEIRA, Pierre GOUDIN, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Michel DARRIVERE, Gérald COIN, Marie José GOFRON, Chrystel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Jean-Claude SOLIGNAT (suppléant de Patrick LENFANT), Isabelle FAURE, Catherine DEBRAY, Michaël BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Thierry DELARUE, Jocelyne PETIT.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Youssef AFOUADAS donne pouvoir à Jean-Luc DUCERF  
Jean-François BULIARD donne pouvoir à Jean-Pierre RUAUT  
Sylvie ROLAND donne pouvoir à Jean-Pierre ALCIERI  
Anne PONÇON donne pouvoir à Jacques GAY  
Patrick OCZACHOWSKI donne pouvoir à Pierre GOUDIN  
Nicolas PELLETIER donne pouvoir à Serge MILOCHAU  
Pascal BOUCHER donne pouvoir à Stéphane LEMOINE  
Ann GRÖNBORG donne pouvoir à Michael BLANCHET  
Philippe RENAUD donne pouvoir à Marie José GOFRON  
Michel CRETON donne pouvoir à Carine ROUX

**Absents excusés :**

Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Xavier-François MARIE, Michelle MARCHAND, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), désigne les EPCI de plus de 20 000 habitants comme coordinateurs de la transition énergétique sur le territoire. Dans ce cadre, ils doivent élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

À la fois stratégique et opérationnel, le PCAET doit prendre en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie : réduction des consommations d'énergie, réduction de la précarité énergétique, réduction des émissions de gaz à effet de serre, adaptation du territoire aux effets du changement climatique, réduction des émissions de polluants atmosphériques, développement des énergies renouvelables et renforcement de la capacité du territoire à séquestrer le carbone.

À ce titre, le PCAET constitue la réponse opérationnelle des territoires à l'enjeu international de la lutte contre le réchauffement climatique mais également à l'enjeu plus local d'adaptation du territoire à la société «post-carbone».

Le lancement de l'élaboration du PCAET de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France été validé en conseil communautaire du 22 février 2018 et la stratégie a été validée le 28/11/2019.

La communauté de communes s'est attachée à mobiliser et impliquer les partenaires et le grand public tout au long de la démarche d'élaboration du PCAET. Le plan d'actions proposé a été arrêté en conseil communautaire le 20 février 2020 suite à l'organisation d'ateliers participatifs.

Le projet de PCAET comprend quatre grandes parties :

- Le diagnostic composé des documents suivants :
  - une estimation des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques, ainsi que de leur potentiel de réduction ;
  - une estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone, processus correspondant à un stockage de dioxyde de carbone ;
  - une analyse de la consommation énergétique finale du territoire et du potentiel de réduction de celle-ci;
  - une présentation des réseaux de transport et de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur ;
  - un état de la production des énergies renouvelables du territoire et de leur potentiel de développement;
  - une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.
- La stratégie territoriale, qui définit des objectifs en matière de :
  - réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
  - stockage de carbone ;
  - maîtrise de la consommation d'énergie finale ;
  - production, consommation et livraison d'énergies renouvelables ;
  - réduction des émissions de polluants atmosphériques;
  - évolution des réseaux énergétiques ;
  - adaptation au changement climatique.
- Le programme d'actions : il détermine les actions déclinées par secteurs d'activité.
- Le dispositif de suivi et d'évaluation mis en place pour assurer l'animation, la mise en œuvre et le suivi des actions ainsi que l'évaluation continue et à 3 ans du PCAET.

En accord avec les articles L.122-4, L.122-5 et L.122-17 du code de l'environnement, il a par ailleurs été réalisé une Evaluation Environnementale Stratégique. Ainsi, au projet de PCAET est également associé le Rapport sur les incidences environnementales découlant de la démarche d'Evaluation Environnementale Stratégique (EES) qui a été menée en parallèle de la construction du plan d'actions et dont l'objectif était de se constituer un outil d'aide à la décision et à l'intégration de l'environnement.

La communauté de communes s'est attachée à mobiliser et impliquer les partenaires et le grand public tout au long de la démarche d'élaboration du PCAET.

Les axes stratégiques définis par le PCAET sont les suivants :

SECTEUR	N°	ACTIONS	DATE DE LANCEMENT	ACTEURS ASSOCIES (en tant que pilotes ou partenaires)
ACTIONS TRANSVERSALES	TRS.1.0.	Créer un poste de chargé de mission PCAET mutualisé avec la mission mobilité afin d'assurer l'animation et le suivi de la démarche	Septembre 2020	ADEME, EEL, communes
	TRS.2.0.	Sensibiliser les différents acteurs et publics autour de la culture climat et organiser des événements ponctuels	2021	EEL, Eure-et-Loir Nature, CMA <i>Concernant le public scolaire : le service jeunesse de la communauté de communes pourra, par ailleurs, être associé de manière très étroite pour mettre en œuvre des actions visant le public scolaire.</i>



PARC BATI ET CADRE DE VIE	TRS.3.0.	Organiser la montée en connaissance des élus au regard de la lutte contre le dérèglement climatique et son adaptation	2020 (à l'issue des élections afin de viser l'appropriation par les élus du contenu de la démarche dès leur prise de poste)	EEL, associations locales, ADEME
	PB.1.0.	Améliorer la performance environnementale des logements sociaux du territoire	2019/en cours	SA Eure-et-Loir Habitat, Habitat eurélien
	PB.2.0.	Favoriser la massification de la rénovation énergétique par un accroissement de la lisibilité et de la visibilité des dispositifs d'accompagnement existants au regard de la thématique de l'habitat par une meilleure communication et information	2021	EIE, EEL, ADEME, Région, communes
	PB.3.0.	Organiser la montée en compétences des artisans du territoire dans le domaine de la construction et de la rénovation énergétique performante	2021	BTP CFA, CMA, CAPEB, FFB, EEL
	PB.4.0.	Créer et diffuser largement un guide de « bonnes pratiques dans mon logement » à destination des habitants	2021	EEL, ADEME, DDT, EIE; CMA
	PB.5.0.	Viser l'exemplarité des collectivités sur leurs patrimoines par la réalisation de diagnostics énergétiques des bâtiments publics (performances et usages) et la mise en œuvre de programmations pluriannuelles de travaux destinées à améliorer les performances énergétiques du parc	2019/en cours	EEL, communes
	PB.6.0.	Sensibiliser l'ensemble des agents de la collectivité aux bonnes pratiques	2019	EEL, communes, écoles
	PB.7.0.	Réduire les consommations énergétiques de l'éclairage public par le renouvellement du parc et/ou une gestion plus sobre/une optimisation de la gestion	2019/en cours	EEL, communes
	PB.8.0.	Mobiliser les acteurs afin de repérer les ménages en situation de précarité énergétique	2021	Communes, CCAS, aides à domicile, Département, La Poste
	PB.9.0.	Encourager les communes les plus concernées par l'habitat indigne à la mise en place d'un permis de louer	2022	Communes, SOLIHA, EIE, ADIL
PB.10.0.	Intégrer les enjeux environnementaux dans les documents d'urbanisme (PLUi et	2019 – action déjà mise en œuvre	Communes	



		SCoT)		
	PB.11.0.	Viser une augmentation des performances environnementales des zones d'activités nouvelles en s'appuyant sur les documents d'urbanisme ou les documents d'aménagement des collectivités	2024	Communes, ADEME, EEL,
TRANSPORTS	TR.1.0.	Etudier la prise de compétence mobilité dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités / Devenir Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM)	2020	
	TR.2.0.	Réaliser une étude mobilité destinée à établir un diagnostic précis et une stratégie de mobilité cohérente et efficace	2019/en cours	
	TR.3.0.	Développer des solutions de déplacements véhiculés alternatives à la voiture individuelle en fonction des résultats de l'étude de mobilité : service de location de voitures électriques en autopartage, mise en place d'un service de covoiturage, autostop organisé, transport à la demande	2020 (à la suite de l'étude de mobilité)	Rézo Pouce
	TR.4.0.	Promouvoir et favoriser le développement du covoiturage	2020	Communes
	TR.5.0.	Viser l'exemplarité des collectivités sur leurs déplacements : décarbonation des motorisations lors du renouvellement des flottes de véhicules et acquisition de vélos/vélos électriques pour les déplacements de courtes distances des agents territoriaux	2020	EEL, communes
	TR.6.0.	Promouvoir l'usage des modes actifs de déplacement sur le territoire (notamment vélo et marche à pied) grâce à des aménagements, infrastructures, des équipements et une signalétique adaptée	2021	Communes
	TR.7.0.	Maintenir et développer les commerces et services de proximité : création de MSAP et des annexes, renforcement des commerces itinérants et des marchés locaux, instauration de distributeurs automatiques de produits locaux	2019/en cours	Communes, producteurs locaux, Chambre d'agriculture
	TR.8.0.	Favoriser et promouvoir le foisonnement des services et pratiques de travail à distance (téléservices et télétravail) ainsi que des nouvelles formes d'organisation du travail (coworking, mutualisation des services)	2020	Communes, entreprises du territoire, associations, CMA

**Communauté de communes  
Portes Euréliennes  
d'Île-de-France**

Envoyé en préfecture le 18/06/2021

Reçu en préfecture le 18/06/2021

Affiché le

ID : 028-200069953-20210617-21806801-DE



	TR.9.0.	Renforcer l'attractivité des lignes de transport en commun en améliorant le niveau de service	2021	Région, Département
INDUSTRIE & DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	IND.1.0.	Etendre la démarche d'EIT entamée sur le parc d'activités du Val Drouette à d'autres zones d'activités et poursuivre la structuration d'une dynamique d'échanges entre entreprises et acteurs du territoire (clubs et forums d'entreprises), associer également les agriculteurs	2020	CMA, CCI, communes
AGRICULTURE & SYLVICULTURE	AGS.1.0.	Mettre en place un Projet Alimentaire Territorial (PAT)	2020/en cours	CA, Département, EPCI, communes
	AGS.2.0.	Développer les circuits alimentaires de proximité en étendant et en approfondissant les dispositifs existants ainsi qu'en communiquant davantage à leur sujet	2019/en cours	CA, producteurs locaux
	AGS.3.0.	Amorcer une réflexion avec la chambre d'agriculture quant à l'accompagnement des agriculteurs dans la réduction de leurs consommations énergétiques et l'amélioration de la performance environnementale de leurs exploitations	2021	CA, autres EPCI du département
	AGS.4.0.	Définir un plan de gestion concerté des forêts privées à partir d'un cadastre recensant les propriétaires des parcelles boisées	2022	CRPF
	AGS.5.0.	Mettre en place une Charte forestière pour harmoniser la gestion de la forêt publique	2022	ONF
	AGS.6.0.	Recourir au bois local dans la commande publique	2022	Communes
GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU	EAU.1.0.	Préserver les zones humides afin de prévenir les risques d'inondation	2021	Eure-et-Loir Nature
	EAU.2.0.	Participer à l'opération « objectif climat 2030 » d'Eure-et-Loir Nature afin d'élaborer un plan d'actions de la gestion des eaux sur 2 ans	2020	Eure-et-Loir Nature, Saint Piat, Epernon
	EAU.3.0.	Mener une étude sur les bassins de captage et établir des plans d'actions	2019/en cours	
	EAU.4.0.	Considérer et améliorer la gestion de l'eau dans les espaces publics	2019/en cours	Région (à travers le CRST)
	EAU.5.0.	Améliorer la qualité de l'eau et le traitement des rejets de STEP (ex : purification par une bambouseraie)	2019/en cours	Communes
	EAU.6.0.	Mener une étude de gouvernance au périmètre élargi sur tout le bassin versant relative à la gestion des inondations de l'Eure et de ses affluents	2020/en cours	
	DE.1.0.	Adhérer au nouveau centre de tri à Dreux qui permettra de répondre	2020/en cours	SITREVA



DECHETS		aux extensions des consignes de tri		
	DE.2.0.	Mettre en place une taxe incitative (TEOMi)	2021	SICTOM de la Région de Rambouillet, SICTOM d'Auneau
	DE.3.0.	Informier/sensibiliser les usagers (nouveaux arrivants, touristes, entreprises) aux bonnes pratiques de gestion des déchets (tri, prévention face aux dépôts sauvages)	2021	Syndicats de déchets
	DE.4.0.	Inscrire les acteurs dans une démarche « anti-gaspillage »	2021	CMA, supermarchés et grandes surfaces, syndicats de déchets
	DE.5.0.	Favoriser et étendre les initiatives liées à la récupération et à la réparation pour l'ensemble des publics dans une logique de sobriété à la consommation de biens/consommation responsable	2019, en cours	AEDAH, Association Ressources & vous, communes, syndicats de déchets
	DE.6.0.	Installer un réseau de chaleur autour de l'incinérateur de Ouarville pour valoriser la chaleur fatale produite via des serres agricoles	2019, en cours	CCPEIF, SICTOM Région d'Auneau, SITREVA, communes
ENERGIES RENOUEVABLES EnR	ENR.1.0.	Elaborer une stratégie de développement des énergies sur le territoire	2021	EPCI, communes, EEL, ADEME, partenaires (Enedis, GRDF, Oreges, C.A., etc.), citoyens et consommateurs d'énergie (bailleurs sociaux, etc.)
	ENR.2.0.	Instaurer un dialogue avec l'Architecte des Bâtiments de France local pour faciliter l'émergence et l'acceptation de projets Energie Renouvelable	2022	EPCI, ABF
	ENR.3.0.	Imposer uniquement l'extension de parc existant ou du repowering pour les futurs développements éoliens (hors projet en cours)	2020	EPCI, communes, habitants, porteurs de projet
	ENR.4.0.	Inscrire le développement de la géothermie dans le CRST (Contrat Régional de Solidarité Territoriale)	en cours/ à renouveler en 2022	Région, EPCI
	ENR.5.0.	Organiser des rencontres entre les acteurs de projets de méthanisation (réalisé fin 2019) et co-construire les projets de méthanisation en lien avec les autres acteurs du territoire, notamment en réalisant une cartographie des gisements présents sur le territoire (intrants agricoles, déchets de la collectivité, industrie agro-alimentaire, boues de STEP, etc.)	2019/en cours	Chambres d'Agriculture d'Eure-et-Loir et du Loiret, GRDF, porteurs de projets de méthanisation, EPCI, communes, Département, Région, GRTgaz, SEM
	ENR.6.0.	Développer les installations de production de chaleur d'origine renouvelable sur le parc public en	2021	EEL, ADEME, EPCI, communes

**Communauté de communes  
Portes Euréliennes  
d'Île-de-France**

Envoyé en préfecture le 18/06/2021

Reçu en préfecture le 18/06/2021

Affiché le

ID : 028-200069953-20210617-21806801-DE



	s'appuyant éventuellement sur le Contrat d'Objectif Territorial de développement des Energies Renouvelables thermiques porté par EEL 28		
ENR.7.0.	Inciter au changement d'équipements chez les utilisateurs de bois-énergie en communiquant sur le site de la communauté de communes et des mairies	2021	EPCI, communes, artisans, CMA
ENR.8.0.	Favoriser le dialogue local entre les porteurs de projets et les habitants pour faire émerger les projets acceptés des citoyens, notamment via le financement participatif	2022	EPCI, communes, porteurs de projet, CA, GRDF, habitants
ENR.9.0.	Informersur les financements, subventions, investissements et rentabilités de chaque filière EnR et mettre à disposition du grand public ces moyens d'information	2022	EPCI, communes, EEL

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-1, L2121-7 et suivants ;*

*Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte*

*Vu le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial.*

*Vu la délibération n°18\_02\_08 en date du 22 février 2018 prescrivant le lancement de l'élaboration d'un PCAET;*

*Vu la délibération n° 19\_11\_09 en date du 28/11/2019 validant la stratégie du PCAET*

*Vu la délibération n° 20\_02\_06 en date du 20/02/2020 arrêtant le plan d'actions du PCAET*

**VALIDE** l'arrêt du projet de Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET 2020 - 2026).

**AUTORISE** le Président à poursuivre la procédure d'élaboration du PCAET et à solliciter l'avis de l'Autorité Environnementale, du Préfet de région et du Président du Conseil régional sur ce PCAET, avant mise en consultation du public, en vue de l'adoption du PCAET lors d'un prochain conseil communautaire en fin 2021.

**VALIDE** la poursuite de l'animation territoriale relative au Plan Climat Air Énergie Territorial afin de créer une dynamique partagée autour des questions climat-air-énergie et de veiller à la mise en œuvre des actions par la communauté de communes et l'ensemble des acteurs du territoire.

**AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

Epernon, le 18 juin 2021

Le Président,

Stéphane LEMOINE

